



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
REGION ET DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

MAIRIE DE LA DESIRADE

À compter de ce mardi 17 mars, les déplacements sont réduits au strict minimum sur le territoire de la Désirade, pour les 15 jours à venir au moins.

Les déplacements sont interdits, sauf dans les cas suivants et **sur attestation uniquement** :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre à la pharmacie ;
- En cas de problème de santé contacter le médecin au **06 90 51 01 34**
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Un service d'écoute psychologique est mis à votre disposition au **0690 47 98 20**

Les services de la mairie assureront uniquement un accueil téléphonique.

**Des contrôles de police et de gendarmerie seront opérés et les infractions à ces règles seront sanctionnées.**